

LG TRAIL 2021

RÈGLEMENT OFFICIEL

1. ORGANISATION

L'association LG TRAIL est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

2. ÉPREUVES

Les épreuves auront lieu le 18 septembre 2021.

4 formats de course sont proposés cette année lors de cette édition limitée et adaptée :

1. **LG Half** : environ 53 km et 1600 mètres de dénivelé positif
Départ : Saint-Cergue / Arrivée : Genève
2. **LG Half Relais** : environ 53 km et 1600 mètres de dénivelé positif par équipe de 2 à 4
Départ : Saint-Cergue / Arrivée : Genève
3. **LG Express** : environ 18 km et 200 mètres de dénivelé positif
Départ : Chavannes-des-Bois / Arrivée : Genève
4. **LG Walking** : environ 18 km et 200 mètres de dénivelé positif
Départ : Chavannes-des-Bois / Arrivée : Genève

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours et les barrières horaires en fonction des conditions climatiques. Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper la course en cas de conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

- LG Half et LG Half Relais sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, **née en 2003 ou avant** licenciée ou non (**certificat médical obligatoire pour les personnes résidant en France et non licenciées**). Les jeunes de moins de 18 ans révolus le jour de la course doivent fournir une autorisation de leur représentant légal.
- LG Express et LG Walking sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, **née en 2003 ou avant** licenciée ou non
Les jeunes de moins de 18 ans révolus le jour de la course doivent fournir une autorisation de leur représentant légal.

LG Half et LG Half Relais se déroulent en partie en altitude et les conditions peuvent être très difficiles (nuit, vent, froid, pluie ou neige). Ces épreuves sont réservées aux personnes entraînées, en bonne condition physique et dotée d'une bonne capacité d'autonomie personnelle.



En s'inscrivant à l'une des épreuves vous devez :

- Être pleinement conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques difficiles du fait de l'altitude
- Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- Être en bonne forme physique et ne souffrir d'aucune contre-indication à la pratique de sport d'endurance
- Être pleinement conscient que le rôle principal de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes
- Être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles
- Reconnaître que l'organisation n'est pas responsable si vous ne respectez pas la circulation routière tout au long de l'évènement et quelle que soit la course à laquelle vous participez

La participation à l'une des courses entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'évènement.

4. CATÉGORIES (HOMMES / FEMMES)

LG Half, LG Express

- Espoirs
- Seniors
- Vétérans 1
- Vétérans 2
- Vétérans 3

LG Half Relais : scratch

LG Walking : pas de classement

5. RAVITAILLEMENT, ASSISTANCE & ACCOMPAGNEMENT

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures. L'organisation fournit notamment de l'eau et de la boisson isotonique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le



coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Pour toutes les courses, l'assistance personnelle sera autorisée uniquement sur les points de ravitaillement officiels. Vous devrez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

Pour le format LG Half en solo, il est possible d'inscrire 1 ou 2 pacers qui peuvent vous accompagner (à pied uniquement) sur la partie finale de la course à partir du ravitaillement de Chavannes-des-Bois jusqu'à l'arrivée à Genève (17 km). L'inscription des pacers se fait nominativement au moment de votre propre inscription. Les pacers paient un droit d'inscription symbolique qui leur donnent accès aux ravitaillements et à un dossard pacer sans classement. Les pacers doivent récupérer leur dossard sur le point de ravitaillement de Chavannes-des-Bois avant de prendre le départ avec vous. Les pacers doivent être munis obligatoirement d'un gobelet ainsi que d'une réserve d'eau minimum de 0.5 L. Les pacers ont le droit de vous assister au niveau matériel ou alimentaire mais n'ont pas le droit de vous porter ni vous tirer. Pour des raisons de logistique, le sac personnel des pacers ne pourra pas être transporté à l'arrivée à Genève. Il est possible d'être accompagné par un pacer âgé de 16 ans minimum mais vous devrez être aussi accompagné obligatoirement d'un autre pacer de plus de 18 ans.

Pour le format LG Relais Half, toute l'équipe relais a la possibilité d'accompagner la personne portant le dernier relais à partir du jardin botanique au niveau de l'entrée par le chemin de l'Impératrice [ICI](#) jusqu'à l'arrivée à Genève soit pendant 3 km.

Pour les autres formats de course et en dehors des conditions précédentes, l'accompagnement d'un coureur durant toute ou une partie du parcours n'est pas autorisée, mis à part sur les zones de tolérance, soit 300 mètres en amont et 300 mètres en aval de ces postes de ravitaillement.

Il n'est pas autorisé de se faire accompagner par un chien ou tout autre animal.

6. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur Internet par un paiement sécurisé par carte bancaire avec une grille de prix évolutive.

Du 30 novembre 2020 au 31 janvier 2021

Du 1^{er} février 2021 au 30 juin 2021

Du 1^{er} juillet 2021 au 15 septembre 2021

Les droits d'inscription comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Le changement d'inscription pour passer sur un parcours plus court ne peut se faire que jusqu'au 15 septembre 2021. Aucun changement ne sera admis après cette date. Aucun remboursement ne sera pris en compte lors de ces échanges.

Après le 15 septembre, les inscriptions sur place sont possibles en fonction des places disponibles.



Abandon d'un relayeur

Si un des participants à la LG Half Relais doit déclarer forfait avant de prendre le départ, il peut se faire remplacer par une personne de son choix, mais cela doit être annoncé avant le 15 septembre 2021.

7. ENGAGEMENT & ANNULATION D'INSCRIPTION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement que dans un cas exceptionnel et sur présentation d'un certificat médical envoyé en original (pas de copie) par courrier postal à l'adresse de l'association : Association LG Trail – Chemin des Hauts Crêts 116 – 1253 Vandoeuvres – Suisse.

Toute annulation entrainera une retenue de CHF 5 par dossier au titre des frais administratifs.

8. ÉQUIPEMENT

Équipements	LG Half et Half Relais	LG Express
Sac d'hydratation ou ceinture ventrale	✓	
Réserve d'eau, minimum 1 litre	✓	
Réserve d'eau minimum 0,5 litre		✓
Veste imperméable avec capuche	✓	Conseillé
Seconde couche chaude manche longue	Conseillé	
Gobelet	✓	✓
Couverture de Survie	✓	
Sifflet	✓	
Bâtons**	Optionnel	Optionnel
Bande élastique adhésive pour bandage ou un strapping (mini 80cm x 3 cm)	Conseillé	Conseillé
Réserve alimentaire	✓	
Téléphone portable	✓	✓
Casquette ou bandana	Conseillé	Conseillé
Lunettes de soleil	Conseillé	
Crème solaire	Conseillé	
Pièce d'identité (exigée par les administrations douanières)	✓	
Une somme mini de 30 CHF ou équivalent EUR	Fortement recommandé	Conseillé

✓ = matériel obligatoire



** Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il n'est pas permis de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Il n'y aura pas de contrôle du matériel cette année. Vous évoluez sous votre propre responsabilité. Adaptez votre matériel selon la météo prévue le jour de la course.

9. DOSSARD

Les dossards sont remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, après avoir fait contrôler son matériel obligatoire.

Pour votre sécurité, le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être entièrement visible en permanence pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé derrière sur le sac ou une jambe. Nous vous remercions de ne pas cacher, ni modifier le nom et le logo des partenaires de l'évènement.

Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré, mais en cas d'abandon il est désactivé.

10. SACS COUREURS

Avant le départ de sa course (*uniquement à Saint Cergue et Chavannes des Bois pour LG Half Relais*), chaque concurrent pourra déposer un sac sur lequel il apposera une étiquette avec son numéro de dossard fournie au montant du retrait de son dossard. Le coureur le dépose au départ pour le retrouver à l'arrivée dans un endroit prévu à cet effet.

Attention : Seul un sac (maximum 10 kg) par participant sera accepté par l'organisation. Merci d'être raisonnable par rapport à la taille de ce sac.

Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Pour LG Half Relais, le transport des sacs se fait différemment. L'organisation ne transportera que les sacs qui doivent être récupérés sur la zone d'arrivée à Genève (et non sur les points relais intermédiaires).

LG RELAIS et LG HALF RELAIS : Proposition de logistique interne à votre équipe pour le transport de vos sacs

- Avant la course, le 1^{er} relayeur donne son sac au 2^{ème} relayeur qui l'apporte sur la zone relais où ils ont prévu de se transmettre le relais
- Avant la course, le 2^{ème} relayeur donne son sac au 3^{ème} relayeur qui l'emmène qui l'apporte sur la zone relais où ils ont prévu de se transmettre le relais
- Avant la course, le 3^{ème} relayeur donne son sac au 4^{ème} relayeur qui l'emmène qui l'apporte sur la zone relais où ils ont prévu de se transmettre le relais
- Etc...



Nous conseillons aux équipes relais de s'organiser indépendamment de l'organisation pour leur transport sur les zones relais ainsi que pour le transport de leur sac. Attention, si vous décidez d'utiliser vos véhicules personnels, soyez prudents et faites attention aux nombreux coureurs aux abords des points de ravitaillement et zones relais.

11. RELAIS ET ZONES RELAIS

- LG HALF RELAIS sur le parcours de 53km et 1600m D+ de Saint-Cergue à Genève

Il est possible de constituer des équipes de 2 à 4 personnes composées sans contrainte de niveau, âge ou sexe. Le but de ce format de course est d'offrir aux participants le maximum de flexibilité pour un moment de partage collectif. Les relais se font donc librement entre les membres de l'équipe sans avoir à transmettre à l'avance l'ordre des relais à l'organisation du LG Trail. La seule condition est de procéder à des changements de relais sur les « zones relais » prévues par l'organisation. Le passage du relais se fait donc entre 2 membres de l'équipe par transmission du dispositif chronométré (bracelet avec puce)

Il y a 3 zones relais sur le parcours de 53km :

Départ : Ravitaillement de Saint-Cergue : km 0

Zone 1 : Ravitaillement de la Rippe : km 18 (= course de 18 km)

Zone 2 : Ravitaillement de Chavannes des Bois : km 35 (= course de 17 km)

Zone 3 : Ravitaillement de Collex : km 44 (= course de 8 km)

Arrivée : Genève : km 53 (= course de 9 km)

12. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des postes de secours (médecins, ambulances, secouristes) sont implantés en divers points du parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes, médecins officiels et la direction de course sont en particulier habilités :

- À mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- À faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.



En complément du dispositif de secours, du personnel soignant sera présent sur certains postes pour vous assister en cas de problème médical sévère. Les soins pouvant être apportés sur les points hauts du parcours sont nécessairement limités aux personnes présentant un problème sévère. Des soins pour des problèmes bénins, résultant notamment de maux engendrés par l'épreuve, pourront être apportés sur certains postes situés plus bas et dans la limite de la disponibilité du personnel soignant. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant.

Il appartient à un participant en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course (**numéro de téléphone inscrit sur le dossard**)
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours
- En cas d'impossibilité de joindre le PC course ou contrôleur, vous pouvez appeler directement les organismes de secours et seulement en cas d'urgence vitale (144 depuis la Suisse, 112 depuis la France).

13. POSTE DE CONTRÔLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement. Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

14. TEMPS MAXIMUM ET BARRIÈRES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours est fixé à :

LG Half et Half Relais	LG Express
11 h	3 h

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).



Les barrières horaires détaillées sont les suivantes :

Lieu	Données topographiques indicatives							barrières LG HALF		
	Dist cumul	Dist inter	Altitude	D+ cumul	D- cumul	D+ inter	D- inter	heure limite	temps limite	vitesse minimale tronçon
Saint-Cergue	0	0	1039	0	0	0	0	09:00	-	-
La Dôle	6.6	6.6	1557	617	99	617	99	-	-	-
La Rippe	18	11.4	571	852	1320	235	1221	13:00	04:00	4.5 km/h
Vesancy (FR)	26	8	747	1242	1532	390	212	-	-	-
Chavannes des Bois	35.6	9.6	472	1382	1948	140	416	17:00	08:00	4.4 km/h
Collex-Bossy	43.7	8.1	424	1492	2106	110	158	-	-	-
Genève	53.7	10	372	1598	2264	8	88	20:00	11:00	5.6 km/h

L'organisateur du LG Trail se réserve le droit de modifier les parcours et les barrières horaires en fonction des conditions climatiques.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Le concurrent hors délai a la responsabilité de trouver un moyen de locomotion personnelle ou publique pour retourner à sa destination souhaitée. S'il se trouve dans cette incapacité, il pourra être pris en charge et rapatrié par l'organisation, dans la mesure des moyens disponibles, vers une gare, un arrêt de bus ou vers le village départ ou arrivée de la course.

15. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement. **Il doit alors prévenir le responsable de poste et envoyer un message SMS de confirmation à la direction de course sur le numéro affiché sur le dossard. Ce message valide définitivement l'abandon.**

Le coureur peut alors conserver son dossard invalidé.

Toute personne ayant quitté la course avant de l'avoir terminée et sans avoir avisé l'organisation devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

Le concurrent qui abandonne a la responsabilité de trouver un moyen de locomotion personnelle ou publique pour retourner à sa destination souhaitée. S'il se trouve dans cette incapacité, il pourra être pris en charge et rapatrié par l'organisation, dans la mesure des moyens disponibles, vers une gare, un arrêt de bus ou vers le village départ ou arrivée de la course.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles, à partir des postes de ravitaillement.



16. PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de courses présents sur le parcours ainsi que les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect du règlement.

Manquement au règlement	Pénalisation - disqualification
Absence de matériel obligatoire	Pénalité 1/4h à disqualification immédiate
Non-respect des bénévoles/organisateur et autres coureurs	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle de matériel obligatoire, refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification immédiate
Non-respect du parcours, coupe de sentiers	Disqualification immédiate
Transfert de son dossard à un autre coureur sans avoir averti l'organisation	Disqualification immédiate
Jet de détritrus au sol (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification immédiate
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Non-assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Être accompagné sur le parcours par une personne extérieure à la course en cours (sans dossard)	Pénalité 30 mn
Port du dossard non conforme	Pénalité 15 mn
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de course.

17. CHARTE DU LG TRAIL

Les différentes épreuves du LG Trail se déroulent dans un cadre unique mais fragile. Il est de notre responsabilité de promouvoir, auprès du plus grand nombre, les valeurs du trail : respect des personnes et de l'environnement, entraide, solidarité, fair-play, humilité...

Ainsi, afin de sensibiliser toutes les personnes qui participent au LG Trail (coureurs, partenaires, bénévoles, organisateurs, autorités locales...) et de les guider dans leurs comportements et actions, nous avons élaboré la charte de la LG Trail.

En rejoignant la communauté de la LG Trail, je m'engage à :

- Respecter les valeurs du trail et du sport : l'entraide, la solidarité, le partage et la convivialité
- Prendre conscience que j'évolue dans un milieu naturel fragile.
- Respecter et préserver la faune et la flore en ne restant que sur le parcours de la course, en refermant les portails derrière vous, en contournant les troupeaux d'animaux que vous pourrez croiser dans le Jura
- Ne jeter aucun déchet sur le parcours
- Respecter le travail des vignerons, ne pas toucher les outils utilisés pour les vendanges qui peuvent se trouver à proximité des vignes.



- Utiliser autant que possible les transports en commun et le covoiturage pour vous rendre et repartir de l'événement
- Venir en aide à un concurrent en situation difficile

18. DOPAGE

En matière de dopage, le règlement de Swiss Olympic s'applique à l'événement.

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

19. JURY D'ÉPREUVE

Il se compose :

- du directeur de la course
- du secrétaire de l'association
- du coordinateur de l'évènement
- des chefs de poste concernés
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

20. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES – ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation du LG Trail se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures ou simplement annulé. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce type de situation ou dans un autre cas de force majeure.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur de l'évènement ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Dans de tels cas de figure, aucun remboursement ne pourra être considéré.



21. ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance Accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

NB : les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes et à votre propre charge.

22. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

- Pour LG Half et LG Express un classement général homme et femme ainsi qu'un classement pour chaque catégorie seront établis. Prix aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au classement scratch.
- Pour LG Half Relais, un classement général sera établi ainsi qu'un classement des clubs et sociétés sur le temps moyen (selon information renseignée au moment de l'inscription). Prix au 1^{er} relais et au 1^{er} club/société au classement scratch.
- Pour LG Walking, les coureurs ne seront pas classés mais seront chronométrés.

Tous les coureurs recevront une médaille et un t-shirt technique.

23. DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent participant à une des épreuves du LG Trail renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

24. PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

En s'inscrivant à une des épreuves du LG Trail, les coureurs acceptent que leur nom, adresse et numéro de dossard puissent être transmis aux photographes. Les coordonnées des coureurs peuvent également être connues par la publication de la liste des inscrits/départs et des résultats.



L'organisateur s'interdit de céder le fichier des participants à des fins commerciales. L'organisateur se réserve toutefois le droit d'utiliser les données des participants afin de promouvoir une prochaine édition de l'épreuve. En cas de désaccord à l'une ou l'autre des conditions précitées, le participant avertira l'organisateur par écrit au plus tard 10 jours avant la manifestation.

